

Ouest France 081221

Bars dansants, clubs libertins, discothèques : quels lieux festifs sont obligés de fermer un mois ?

Les discothèques ne seront pas les seules à devoir fermer du vendredi 10 décembre au jeudi 6 janvier, en raison de l'épidémie de Covid-19. Ouest-France fait le point après la publication du décret mercredi 8 décembre.

Selon leur classification administrative, discothèques, bars dansants ou encore clubs libertins ne subiront pas les mêmes contraintes de fermeture.

Depuis l'annonce du Premier Ministre Jean Castex lundi 6 décembre de fermer les discothèques pour quatre semaines, difficile de s'y retrouver. Car, selon le décret publié ce mercredi 8 décembre, il sera également interdit de danser dans les bars et restaurants en France du vendredi 10 décembre 2021 jusqu'au jeudi 6 janvier 2022 inclus. Objectif du gouvernement, essayer de limiter la propagation de la cinquième vague de Covid en limitant autant que possible les grands rassemblements festifs de fin d'année.

Les discothèques « ne peuvent accueillir du public jusqu'au 6 janvier inclus selon le décret qui précise que cette interdiction s'applique jusqu'à la même date aux activités de danse des bars et restaurants. Le gouvernement s'appuie sur une étude parue en novembre 2021, réalisée par l'Institut Pasteur du 23 mai au 13 août, selon laquelle les discothèques seraient « des lieux à haut risque de transmission » en raison d'une mauvaise ventilation, qui permettrait au coronavirus de rester plus facilement en suspension. Ce que contestent les dirigeants de discothèques.

Les clubs libertins et saunas pas visés par la fermeture

Pourtant, la fermeture ne va pas concerner tous les établissements de nuit. Ces derniers sont classés selon une classification administrative. Ainsi, les lieux de type « P (qui regroupent les discothèques) et « N » (bars d'ambiance, bars de nuit) sont concernés par le décret. En fonction de leur désignation, de nombreux clubs libertins, saunas (principalement classés dans la catégorie « X », comme établissement sportif couvert) ou bars d'altitude ne sont pas inclus par exemple, précise à Ouest-France Olivier Robert, le président du syndicat des lieux festifs et de la diversité, le SNEG & Co. Pour l'instant, le décret ne vise que la danse et pas l'acte sexuel, mais cela peut évoluer, estime-t-il.

Parmi les 450 lieux libertins situés en France, une petite moitié font partie de ses membres. Le port du masque est obligatoire dans tous les couloirs, pendant les déplacements, au bar, mais plus dans les lieux privés : à partir du moment où l'on entre dans une pièce, on est dans le consentement sur le même principe qu'une chambre d'hôtel.

« Les discothèques étaient les plus exemplaires ! »

Il peine à comprendre ces nouvelles règles alors que les discothèques étaient les plus exemplaires, selon lui. Elles demandaient l'identité avec le passe sanitaire, alors que les bars ne réclament que ce dernier. Et pour les postillons, l'acte de danser n'est pas pire qu'assister à un meeting politique sans passe ni carte identité. À compter du 10 décembre, le bar d'Olivier Robert restera ouvert mais la piste de danse sera fermée.

Pour ces établissements, le mois de décembre en incluant le traditionnel réveillon du Nouvel an représente en moyenne 20 % du chiffre d'affaires de l'année. Ils seront indemnisés et accompagnés, a assuré Jean Castex. Sans préciser les aides apportées aux artistes, DJ, intermittents du spectacle qui y travaillent ponctuellement.

Faut-il vraiment miser sur une réouverture le 7 janvier ?

Olivier Robert, lui, ne s'attend pas à une fermeture limitée à 4 semaines. Ce serait aberrant de nous faire rouvrir le 7 janvier si, comme j'ai pu le lire, on s'attend à ce que le pic de la vague de Covid survienne le 15 janvier, observe-t-il. Tout comme le député du Calvados Christophe Blanchet, il s'inquiète en parallèle pour les rassemblements festifs qui pourraient se multiplier « dans des lieux privés non contrôlés par des professionnels, où la drogue et l'alcool

pourraient circuler à flot. On risque de se trouver à nouveau avec de nombreux clusters :
pensez-vous vraiment que les gens ne vont pas faire la fête le 31 décembre ?

Gaëlle FLEITOUR